

« Vers la révolution communautaire ». Rencontres de la troisième voie au temps de l'ordre nouveau

Antonin COHEN

La loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, qui délègue les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, lui donnait pour objectif générique de « refaire la France » suivant les principes d'une « révolution nationale »¹. On ne prêtera jamais trop attention à cette sorte de génération spontanée avec laquelle les termes de « révolution nationale » se sont trouvés opportunément accolés l'un à l'autre pour dissocier de la révolution française l'entreprise réformatrice des *maîtres de l'heure* tout en l'associant à une éventuelle révolution européenne. Toujours est-il qu'avec son projet de constitution, cette révolution nationale aura, elle aussi, sa déclaration des droits, les « Principes de la communauté » proclamés par le maréchal Pétain au début de l'année 1941 : « L'homme tient de la nature ses droits fondamentaux. Mais ils ne lui sont garantis que par les communautés qui l'entourent : la famille qui l'élève, la profession qui le nourrit, la nation qui le protège »². Et, de fait, avec l'*imprimatur* officiel du Maréchal, qui réinscrit ainsi la doctrine de l'État français (« travail, famille, patrie ») dans une série de principes « communautaires », ce mot

1. « Au moment le plus cruel de son histoire, la France doit comprendre et accepter la nécessité d'une révolution nationale » : on trouvera un extrait de l'exposé des motifs du projet de loi constitutionnelle du 10 juillet 1940 dans l'ouvrage de Marc-Olivier BARUCH, *Le régime de Vichy*, Paris, La Découverte, 1996, p. 15-16. Et, sur les circonstances politiques qui entourent le vote de cette loi, on lira notamment le témoignage de Louis NOGUÈRES, *Vichy, juillet 1940*, Paris, Fayard, 2000.

2. Maréchal PÉTAIN, *La France nouvelle. Principes de la communauté suivis des appels et messages (17 juin 1940 – 17 juin 1941)*, Paris, Fasquelle, sd [1942], p. 7-11 pour les « Principes de la communauté » que l'on retrouvera, si l'on préfère, dans le toujours très utile « classement analytique des paroles et des écrits du chef de l'État (juin 1940 – avril 1942) » publié par l'École des cadres d'Uriage en octobre 1942 et qui reproduit en fin de volume les « Principes de la communauté condensés en seize points par le maréchal Pétain » : Maréchal PÉTAIN, *Messages aux Français* (réunis par Charles Henry-Amar), École nationale des cadres d'Uriage (Collection « Le chef et ses jeunes », n° 17), 1942. Les « Principes de la communauté » sont reproduits en annexe de la thèse de Marc-Olivier BARUCH, « Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944 », thèse pour le doctorat d'histoire, Paris, Institut d'études politiques, 1995, tome IV, p. 1039-1040, annexe A4 (*Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997). Sur ces principes et sur le choix des mots « Révolution Nationale » : Dominique ROSSIGNOL, *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944 : L'utopie Pétain*, Paris, PUF, 1991, p. 113 et suiv.





PRINCIPES DE LA COMMUNAUTÉ

**I**

L'homme tient de la nature ses droits fondamentaux. Mais ils ne lui sont garantis que par les communautés qui l'entourent : la famille qui l'éleve, la profession qui le nourrit, la nation qui le protège.

II

Reconnaître à l'homme des droits sans lui imposer des devoirs, c'est le corrompre. Lui imposer des devoirs sans lui reconnaître des droits, c'est l'avilir.

III

La liberté et la justice sont des conquêtes. Elles ne se maintiennent que par les vertus qui les ont engendrées : le travail et le courage, la discipline et l'obéissance aux lois.

IV

Les citoyens doivent travailler à rendre la société toujours meilleure. Ils ne doivent pas s'indigner qu'elle soit encore imparfaite.

V

L'esprit de revendication retarde les progrès que l'esprit de collaboration réalise.

VI

Tout citoyen qui cherche son bien propre hors de l'intérêt commun, va contre la raison et contre son intérêt même.

VII

Les citoyens doivent à la Patrie leur travail, leurs ressources et leur vie même. Aucune conviction politique, aucune préférence doctrinale ne les dispensent de ces obligations.

VIII

Toute communauté requiert un chef. Tout chef, étant responsable, doit être honoré et servi. Il n'est plus digne d'être un chef dès qu'il devient oppresseur.

IX

L'État a pour fins la sécurité, le bonheur et la prospérité de la Nation. Il doit au criminel le châtiement, à l'innocent la protection, à tous la souveraineté des lois.

Ces hauts devoirs définissent sa mission. Il ne l'accomplit qu'en exerçant l'autorité dans la justice.

X

L'État doit être indépendant et fort. Aucun groupement ne peut être toléré, qui oppose les citoyens les uns aux autres, et tend à ruiner l'autorité de l'État.

Toute féodalité met en péril l'unité de la Nation. L'État se doit de la briser.

XI

L'État demande aux citoyens l'égalité des sacrifices : il leur assure, en retour, l'égalité des chances.

XII

L'école est le prolongement de la Famille. Elle doit faire comprendre à l'enfant les bienfaits de l'ordre humain qui l'encadre et le soutient.

Elle doit le rendre sensible à la beauté, à la grandeur, à la continuité de la Patrie. Elle doit lui enseigner le respect des croyances morales et religieuses, en particulier de celle que la France professe depuis les origines de son existence nationale.

XIII

Ni la naissance, ni la fortune ne confèrent le droit au commandement.

La vraie hiérarchie est celle du talent et du mérite.

XIV

L'économie d'un pays n'est saine que dans la mesure où la prospérité des entreprises privées concourt au bien général de la Communauté.

XV

La fortune n'a pas seulement des droits ; elle a aussi des devoirs proportionnés aux pouvoirs qu'elle confère.

XVI

L'État délègue à ses fonctionnaires une part de son autorité et leur fait confiance pour l'exercer en son nom ; mais pour cette raison même, il punit leurs défaillances avec une sévérité exemplaire.

PH. PÉTAINE





« clé »³ (communauté) se répand très largement parmi les artisans et les partisans de la Révolution Nationale. Comme le fait très justement observer l'évêque de Limoges à ses ouailles dans sa lettre pastorale de 1942, le « mot de communauté s'étale partout, dans les journaux et les livres, dans les revues et les magazines, dans les discours des ministres, dans les proclamations des chefs de gouvernement »⁴ (voir l'affiche *Principes de la Communauté*, ci-contre)⁵.

Sans revenir sur l'ensemble des conditions idéologiques et sociales qui ont contribué à asseoir la « révolution nationale » sur un socle qui devait lui assurer le soutien de larges fractions du monde économique, intellectuel et politique⁶, il faut néanmoins rappeler que c'est dans les mobilisations nées de la révolution conservatrice des années trente, et particulièrement dans tous les produits issus de la « troisième voie », que se trouvent les origines de ce mot d'ordre, la communauté, qui devient rapidement l'un des principaux axes de propagande et de réforme du régime, autant que l'un des enjeux de consensus et de clivage idéologiques et politiques parmi ses principaux soutiens⁷. Des *Cahiers d'études communautaires* à

3. L'expression est de Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE, *Les non-conformistes des années 30. Une tentative de renouvellement de la pensée politique française*, Paris, Seuil, 1969 (rééd. 2001), p. 407 en note, même s'il n'est pas le seul à faire ce constat. Sur ce terme « très employé par la Révolution Nationale », voir Jacques DUQUESNE, *Les catholiques français sous l'Occupation*, Paris, Seuil, 1996 (1^{re} éd. 1966), p. 413 et suiv., qui souligne que « divers groupes – qui ne sont pas tous catholiques – cherchent à préciser dans des livres, des colloques, des revues, une doctrine communautaire ». Voir également Denis PELLETIER, « Utopie communautaire et sociabilité d'intellectuels en milieu catholique dans les années 40 », *Cahiers de l'IHTP*, 20, mars 1992, p. 172-187, Daniel LINDENBERG, « Les "années tournantes" des intellectuels catholiques », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 13, 1995, p. 103-112 et, plus généralement, du même auteur, *Les années souterraines 1937-1947*, Paris, La Découverte, 1990.

4. M^{gr} Louis RASTOUIL, *Communauté? Oui mais avec le Christ*, Lettre pastorale 1942, Limoges, 1942, p. 4.

5. On trouvera l'original en couleur de cette affiche de propagande des « Principes de la communauté » (avec titre rouge, pourtour bleu-blanc-rouge et étoiles bleues et rouges) aux Archives nationales (Paris), F⁴¹³⁰⁵, Service de la propagande (documents de propagande). Selon deux circulaires du ministère de l'Information en date des 16 décembre 1941 et 28 octobre 1942, l'affiche a été diffusée dans les six Écoles de cadres, ainsi qu'à l'intérieur des mairies les plus importantes de chaque département.

6. Sur les « origines » de la « révolution nationale »: Henry ROUSSO, *Vichy. L'événement, la mémoire, l'histoire*, Paris, Gallimard, 2001, particulièrement p. 55 et suiv. (« Qu'est-ce que la "révolution nationale" ? ») ainsi que Philippe BURRIN, *La France à l'heure allemande 1940-1944*, Paris, Seuil, 1995, notamment p. 54 et suiv. (« Les maîtres de l'heure »), Zeev STERNHELL, *Ni droite, ni gauche. L'idéologie fasciste en France*, Bruxelles, Complexe, 1987 (1^{re} éd. 1983) et toujours Robert O. PAXTON, *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, Seuil, 1973, particulièrement p. 137 et suiv. (« La révolution nationale »). Sans doute faudrait-il aussi tenir compte de tout ce que nous enseigne une « autre » histoire des « origines »: Roger CHARTIER, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990 et François FURET, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978.

7. J'essaie de donner un aperçu du réseau idéologique et social particulièrement vaste et durable de la « troisième voie » communautaire et fédérale dans ma thèse de doctorat en science politique, *Histoire d'un groupe dans l'institution d'une « communauté » européenne (1940-1950)*, Université Paris 1, 1999, dont la substance du présent article est extraite. Je tiens à remercier ici ceux qui ont alors contribué à rendre ces recherches possibles, Claude Émeri, Bernard Lacroix et Jacques Lagroye, ainsi que Jean-Pierre Azéma, Jean-Claude Colliard, Françoise Dreyfus et Ingrid Gilcher-Holtey. Qu'il me soit permis d'exprimer toute ma gratitude au *Warden* et aux *Fellows* du *St Antony's College* à Oxford, et plus particulièrement à Timothy Garton Ash et Kalypso Nicolaidis, qui m'ont offert le loisir de parfaire ce texte dans les meilleures conditions. Mes remerciements s'adressent aussi à Jean Solchany, ainsi qu'aux lecteurs anonymes qui ont relu ce texte.

l'École nationale des cadres d'Uriage, de l'École des cadres civiques du Mayet-de-Montagne à la revue *Idées*, de l'hebdomadaire *Demain* à l'Institut national de formation légionnaire (mais ce ne sont là que des exemples), il n'est en effet question que de cette «révolution communautaire» dont l'omniprésent Louis Salleron peut rappeler à bon escient que le «vocabulaire est récent»⁸. François Perroux en résume l'esprit pour tout le monde :

«Notre action a un sens très délimité : Révolution, nous précisons : *Révolution nationale communautaire*. Nous nous situons dans le courant d'aspirations confuses et de pensées tâtonnantes qui, depuis des années, a préparé la tâche révolutionnaire actuelle et qui est l'âme de tous les événements importants de notre époque. Mais dans ce courant, nous ne voulons pas nous contenter de ressasser des généralités conformistes. Nous pensons qu'il est nécessaire de dépasser les principes généraux et d'essayer de préciser de plus en plus les caractères et les formes de la construction révolutionnaire de demain. Penser en un système de plus en plus cohérent, riche et concret les bases et les aspects de la France et de l'Europe futures»⁹.

C'est dans l'ensemble de ces mobilisations en faveur d'une révolution nationale qui se voulait spécifiquement communautaire que l'on doit replacer les Journées du Mont-Dore, qui réunissent, sous l'égide du maréchal Pétain, du 10 au 14 avril 1943, une bonne partie des mouvements qui ont vu le jour depuis 1940 pour donner une armature idéologique et un contenu pratique à la Révolution Nationale («les participants au Mont-Dore représentaient tout ce qui pense et tout ce qui agit à l'avant-garde de la Révolution, militants ouvriers, ingénieurs, chefs d'entreprise, artisans, agriculteurs, chefs de mouvement, fonctionnaires, juristes, philosophes»), et qui constituent une illustration exemplaire des principales thématiques du «mouvement communautaire» ainsi que de la troisième voie qu'il prétendait offrir au nouveau régime en solution aux différents problèmes de l'heure¹⁰.

Quels qu'en aient été les initiateurs, qu'il s'agisse de proches du maréchal Pétain, comme Paul Estèbe, membre du cabinet civil de la présidence du Conseil, ou l'amiral Fernet, alors secrétaire général du Conseil national, qu'il s'agisse au contraire de ceux-là même qui, depuis 1940, se mobilisent en faveur

8. Louis SALLERON, «Limites de la Communauté», *Idées*, 3 (16), février 1943, p. 27 : «Ce vocabulaire est récent. Avant la guerre on le trouvait au groupe *Esprit*. Dès 1935, Emmanuel Mounier publiait *Révolution personaliste et communautaire*; l'année suivante, dans son *Manifeste au service du personalisme*, il consacrait un chapitre à la civilisation communautaire et déclarait que c'est la seule misère du langage qui oblige de définir en deux mots un régime, une révolution "personaliste et communautaire". En 1938, François Perroux publie *Capitalisme et communauté de travail*. Le mot "communauté" vient souvent sous la plume d'écrivains de droite ou de gauche, mais sans prendre de signification particulière. Ce n'est que depuis l'armistice qu'il se charge d'une valeur nouvelle. Il devient centre d'un immense rassemblement de bonnes volontés. Il donne matière à des constructions doctrinales. Au milieu de l'année 1942, François Perroux publie une *Théorie de la Communauté*».

9. François PERROUX, Yves URVOY, *Renaitre*, I («La révolution en marche»), Paris, Librairie de Médecis, sd [1942], p. 3.

10. L'essentiel des travaux de ces Journées a été réuni dans un ouvrage publié en août 1943 : *Vers la Révolution communautaire*, Paris, Sequana, sd [1943], citation p. 8 (préface). On trouvera un dossier sur les Éditions Sequana aux Archives nationales, F⁴¹287, Correspondance concernant l'édition de documents de propagande, et F⁴¹258, Censure des livres, notes et correspondance diverses 1939-1944.

d'une révolution qu'ils voudraient contribuer à inspirer, les Journées du Mont-Dore constituent un point d'aboutissement important pour tous ceux qui se réclament de cette «révolution communautaire», parmi lesquels 150 personnes ont répondu présent, pour 190 convocations¹¹.

« À L'AVANT-GARDE DE LA RÉVOLUTION »

De fait, en dehors de l'amiral Fernet ou de Paul Estèbe, tous deux représentants directs du maréchal Pétain, en dehors aussi des représentants des différents ministères, les participants aux Journées du Mont-Dore sont pour la plupart issus des principales écoles, instituts et associations qui, depuis 1940, tentent d'asseoir le régime sur des fondements idéologiques durables. L'Institut d'études corporatives et sociales est représenté par Maurice Bouvier-Ajam en personne¹², mais aussi Paul Chanson, Georges Chaudieu, Philippe Colaneri, Pierre Demondion, Marcel

11. *Vers la Révolution communautaire*, op. cit., p. 44. Le vice-amiral Fernet devient secrétaire général de la présidence du Conseil lors de la constitution du gouvernement Pétain en juillet 1940, fonction qu'il occupe jusqu'à la fin de février 1941, date à laquelle il est nommé secrétaire général du Conseil national, en relation constante avec le maréchal Pétain sur le projet de constitution : Vice-amiral FERNET, *Aux côtés du Maréchal Pétain. Souvenirs (1940-1944)*, Paris, Plon, 1953. L'amiral Fernet semble plutôt attribuer la paternité des Journées à Paul Estèbe : « Par deux fois, au cours de 1943, en avril et en septembre, les "Journées d'études du Mont-Dore", dues à l'initiative de Paul Estèbe, avaient groupé deux cents Français de bonne volonté et de réelle valeur, quelle que fût la diversité de leurs appartenances : syndicalistes ouvriers, jeunes patrons, théoriciens corporatistes, religieux d'action sociale, intellectuels révolutionnaires, représentants des petites et moyennes entreprises ou de la paysannerie et de l'artisanat avaient confronté leurs points de vue et leurs tendances. Leur objectif commun était de faire passer dans les faits les "principes de la communauté", si clairement définis par le Maréchal » (p. 239). Même si Paul Estèbe souligne lors de la séance inaugurale de ces Journées qu'il a lui-même été sollicité : « Un certain nombre de groupements, depuis un mois ou deux, dans la personne de leurs représentants, sont venus nous faire part, à titre amical – parce qu'ils pouvaient peut-être parler plus franchement, plus librement à des gens de l'entourage du Maréchal avec lesquels ils avaient noué des relations d'estime et d'amitié personnelle – sont venus nous faire part du désarroi qui est le nôtre à tous. Ils ont dit "Nous sommes un certain nombre de groupes d'études et d'action dont certains déjà avant la guerre ont essayé de dégager la ligne commune d'une méthode et d'une action" ».

12. Docteur en droit, Maurice Bouvier-Ajam est chargé de cours à la Faculté de Bordeaux et directeur de l'Institut d'études corporatives et sociales. L'Institut prend une part déterminante dans le déroulement des Journées et Maurice Bouvier-Ajam s'en réjouit : « Triomphe sans modestie », *L'Organisation corporative*, troisième année (nouvelle série), n° 11, mai-juin 1943, p. 1. Voir également le compte rendu de Jacques Marmier, « Les Journées du Mont-Dore », *Ibid.*, p. 10 : « La bienveillance du Maréchal, la haute compréhension du Gouvernement ont permis à des hommes de toutes origines, de toutes formations, mais unis par une bonne volonté certaine et un grand désir de servir, de se retrouver, du 10 au 15 avril, au cours des "Journées du Mont-Dore". Réunis par les soins du cabinet du chef de l'État, mais en des séances ayant un caractère parfaitement privé se sont retrouvés là des militants syndicalistes, des patrons, des techniciens, des ouvriers, des artisans, des ruraux, des fonctionnaires, des hommes de carrières libérales, des juristes, des économistes, des philosophes. Ils étaient conviés à définir les principes d'un ordre communautaire et à préciser les méthodes de réalisation pratique. Il fallait donc d'abord qu'ils fassent le point, qu'ils confrontent leurs tendances, qu'ils découvrent le minimum commun sans lequel il n'est pas de construction, même doctrinale, possible ». Sur Maurice Bouvier-Ajam et l'Institut d'études corporatives et sociales : Steven L. KAPLAN, « Un laboratoire de la doctrine corporatiste sous le régime de Vichy : l'Institut d'études corporatives et sociales », *Le Mouvement social*, 195, avr.-juin 2001, p. 35-77. Voir également, à ce propos, et plus généralement : Jean-Pierre LE CROM, *Syndicats, Nous Voilà ! Vichy et le corporatisme*, Paris, Éditions de L'Atelier, 1995, et Claude SINGER, *L'Université libérée, l'Université épurée (1943-1947)*, Paris, Les Belles Lettres, 1997.

Felgines, Georges Lefranc, Pierre Marty ou encore Raymond Marcellin. Le Centre communautaire est représenté par Marcel Delanney, Pierre Marais et Roger Mouton (Martial Buisson est excusé)¹³; l'association Économie et Humanisme, par son fondateur, Louis-Joseph Lebre, ainsi que par Gaston Bardet, Marius Gatheron et Alexandre Dubois¹⁴. Le Centre des Jeunes Patrons est aussi présent avec Jean Mersch, son président¹⁵, ainsi que le Mouvement Social Révolutionnaire, avec Georges Soulès, son secrétaire général¹⁶. Sont également là

13. La philosophie du Centre communautaire est résumée dans une sorte de manifeste publié collectivement par Martial Buisson, Serge Dairaines, Marcel Delanney, Maurice de Gatinais, Jean-Pierre Maxence, Roger Mouton et Maxime Poinson: *La Révolution nationale sera communautaire. Raison, directions, moyens d'action*, Paris, Centre communautaire, sd [1941].

14. Ancien Croix de Feu, membre de la Légion française des combattants, membre du conseil de direction de l'association Économie et Humanisme, avec notamment Marius Gatheron, Gustave Thibon, François Perroux (vice-président), René Moreux (président) et Louis-Joseph Lebre (secrétaire), et en fait trésorier de l'association à sa création en septembre 1941 avant d'en devenir le président à la démission forcée de René Moreux à la Libération, Alexandre Dubois, chef d'entreprise, est aussi l'un des dirigeants du Centre des Jeunes Patrons. Au lendemain de la guerre, il est d'ailleurs très actif dans la recherche menée par une partie du patronat français d'une troisième voie entre libéralisme et socialisme. Membre de l'Association des cadres dirigeants pour le progrès social et économique (ACADI), il fonde en 1945 l'Union des chefs d'entreprise pour l'association du capital et du travail. Sur la trajectoire singulière d'Économie et Humanisme, et sur le père Lebre, dominicain, ancien officier de Marine, marqué par l'influence de l'Action française et plus encore de George Valois, on se reportera à l'ouvrage de Denis PELLETIER, *Économie et Humanisme. De l'utopie communautaire au combat pour le tiers-monde (1941-1966)*, Paris, Cerf, 1996, notamment p. 48 (même s'il ne précise pas lesquels des membres d'Économie et Humanisme étaient effectivement présents aux Journées du Mont-Dore, mais, sur ce point, le dossier conservé aux Archives nationales, 2 AG 651, est très précis). On trouvera par ailleurs un compte rendu des journées d'études (en fait du livre paru en août) dans *Économie et Humanisme*, 3 (12), mars-avr. 1944, p. 186-187 («*Économie et Humanisme* participait activement à cette session»). Sur la recherche d'une troisième voie au sein du patronat français: Luc BOLTANSKI, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982.

15. Diplômé de l'ESSEC et de la Faculté de Droit, ancien de l'ACJF, fondateur et premier président du Centre des Jeunes Patrons en 1938 («C'est à une véritable révolution psychologique et morale des milieux de la production que se consacra, voici déjà trois ans, le petit groupe de jeunes industriels qui donna naissance au mouvement "Jeune Patron". Depuis, les événements n'ont fait que consacrer l'urgence de cette révolution. Dans ses discours, le Maréchal en a jeté les fondements. Mais c'est à la nation de l'agir, et, dans la sphère qui lui est propre, le mouvement "Jeune Patron" s'y emploie de toutes ses forces»), Jean Mersch est alors membre du Comité d'organisation des industries du cuir et du Comité d'organisation professionnelle (Jean MERSCH, «Le sens du mouvement "Jeune Patron"», tiré à part de la revue *Production*, n° 3, octobre 1941 pour la citation et *Portraits de famille*, Saint-Maur, Éditions Sépia, 1989, notamment p. 139-140 pour les indications biographiques). Membre de l'ACADI, Jean Mersch sera nommé au Conseil économique et social en 1959 et participera à la fondation des Républicains Indépendants aux côtés de Valéry Giscard d'Estaing.

16. Georges Soulès n'est autre que Raymond Abellio, polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées, ancien de X-Crise et de «Révolution constructive», avec Georges Lefranc, membre du cabinet Spinasse sous le Front Populaire (Économie et Finances), puis secrétaire général du Mouvement Social Révolutionnaire fondé par Eugène Deloncle, proche de Déat et Laval pendant l'Occupation. Il conclut pour sa part les Journées du Mont-Dore par une déclaration sans concessions: «Le bolchevisme nous menace à la fois d'une façon insidieuse et d'une façon brutale. Son irruption rendrait inutiles toutes nos recherches et tous nos efforts. Certes, la révolution communautaire sera pour nous la meilleure chance de couper la masse communiste de ses chefs irréductibles, car on ne lutte pas contre le bolchevisme en se contentant de remplir les prisons ou en essayant de légitimer un régime social d'exploitation et de misère. On lutte contre le bolchevisme en supprimant l'injustice sociale». Et il poursuit: «Nous sommes enfin au seuil d'une grande synthèse française dont nous avons été impuissants jusqu'ici à rassembler les éléments. Pourtant c'est la pensée française qui éclaire toute la voie royale du XX^e siècle, et nous sommes les derniers à nous en apercevoir. Est-il besoin de rappeler que,

des représentants de l'École nationale des cadres civiques du Mayet-de-Montagne, de la Légion Française des Combattants, du mouvement Équipes et Cadres, de la Corporation paysanne, comme Rémy Goussault¹⁷, de l'Université Jeune France, des Chantiers de la Jeunesse, des Compagnons de France, comme André Cruiziat, des Scouts de France, de la Fédération régionaliste, comme Jean Charles-Brun, voire de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains, dite Fondation Alexis Carrel, explicitement mentionnée par Estèbe lors de son allocution¹⁸. On y retrouve des personnalités telles que Jean de Fabrègues, directeur de l'hebdomadaire *Demain*¹⁹, Claude-Joseph Gignoux, membre du Conseil national et titulaire de la « chaire » d'« Économie industrielle » à l'Institut d'études corporatives et sociales²⁰, ou encore Gérard Bardet, secrétaire général du Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale²¹. On peut y

politiquement, la Révolution italienne a réalisé, il y a plus de vingt ans, ce dont nous avons vu naître ici l'ébauche, l'accord du corporatisme et du syndicalisme révolutionnaire, l'entente des militants de l'Idea Nazionale et des disciples de Sorel. Faut-il rappeler que toutes les révolutions occidentales contemporaines se sont étroitement inspirées de ces lucides esprits français qui émergent de la grisaille démocratique : Taine, Gobineau, Proudhon, La Tour du Pin, Drumont, Sorel, Barrès, Maurras » (*Vers la Révolution communautaire*, op. cit., p. 180-181). Sur la « dérive » d'une certaine tendance du socialisme français : Philippe BURRIN, *La dérive fasciste. Doriot, Déat, Bergery (1933-1945)*, Paris, Seuil, 1986, et les Mémoires de Raymond Abellio, qui transforme le Mont-Dore en un grand moment de résistance : Raymond ABELLIO, *Ma dernière mémoire*, tome 3 : *Sol Invictus 1939-1947*, Paris, Ramsay, 1980, p. 337 et suiv.

17. Délégué général de l'Union nationale des syndicats agricoles et co-directeur avec Louis Salleron de *Syndicats paysans* depuis 1937, Rémy Goussault fait paraître à la même époque une contribution à l'ouvrage publié dans une collection entièrement consacrée au thème de la communauté et que dirige alors François Perroux : Jean CARBONNIER, Roger GRAND et al., *Agriculture et communauté*, Paris, Librairie de Médicis, 1943, et préfacé par Louis Salleron. On trouvera quelques éléments sur Rémy Goussault dans l'ouvrage de Robert O. PAXTON, *Le temps des chemises vertes. Révoltes paysannes et fascisme rural (1929-1939)*, Paris, Seuil, 1996, ainsi que dans : Isabel BOUSSARD, *Vichy et la Corporation paysanne*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1980.

18. Sur la Fondation Alexis Carrel, voir Alain DROUARD, *Une inconnue des sciences sociales. La Fondation Alexis Carrel 1941-1945*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1992.

19. Ancien d'Action française, héraut de la Jeune Droite, fondateur de différentes revues « non conformistes », dont *Civilisation* et *Combat* qu'il co-dirige avec Thierry Maulnier, puis fondateur de *Demain* au début de l'année 1942, Jean de Fabrègues sera au lendemain de la guerre rédacteur en chef de *La France catholique*. Sur Jean de Fabrègues et la Jeune Droite : Véronique AUZÉPY-CHAVAGNAC, « La Jeune Droite catholique (années 1930 et 1940) : histoire d'une différence », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 13, 1995, p. 81-102, ainsi que l'ouvrage très complet de Nicolas KESSLER, *Histoire politique de la Jeune Droite (1929-1942). Une révolution conservatrice à la française*, Paris, L'Harmattan, 2001.

20. Ancien « patron des patrons », docteur en Droit, Claude-Joseph Gignoux est rédacteur en chef puis directeur de *La Journée industrielle* de 1925 à 1936, député de la Loire en 1928, puis sous-secrétaire d'État chargé de l'Économie nationale à la Présidence du Conseil dans le cabinet de Pierre Laval de septembre 1931 à février 1932. Il assure jusqu'à l'instauration du régime du Vichy la présidence de la Confédération Générale de la Production Française (qui devient Confédération Générale du Patronat Français [CGPF] en 1936). Il devient alors membre du Conseil consultatif du Comité d'Information Interprofessionnel (CII) qui prend le relais de la CGPF. Claude-Joseph Gignoux est l'auteur, en 1943, d'un livre qui rencontre une large audience, *La crise du capitalisme au XX^e siècle*. À partir de 1954, il dirige la *Revue des Deux Mondes* et est élu à l'Académie des Sciences Morales et Politiques en 1959.

21. Polytechnicien, chef d'entreprise, fondateur et animateur du Centre polytechnicien d'études économiques X-Crise, proche de Jean Bichelonne sous l'Occupation, Gérard Bardet est président du conseil consultatif qui se trouve à la tête du Centre d'information interprofessionnel. Sur Gérard Bardet et la tendance « moderniste » de la révolution nationale patronale, voir l'ouvrage de Renaud de

croiser des personnages plus marginaux, comme Marcel de La Bigne de Villeneuve²² ou Édouard Lizop qui dirige alors les *Cahiers de formation politique*, dans lesquels signent notamment William Garcin, Clément Décombe, Pierre Loyer et Jean Dauvillier, eux aussi présents au Mont-Dore. Mais aussi Alfred Sauvy, sous-directeur de la Statistique générale de France et directeur de l'Institut de conjoncture économique (il est alors conseiller technique du département de biosociologie de la Fondation Alexis Carrel), ainsi que le Pasteur Boegner, Georges Dumoulin ou Ludovic-Oscar Frossard, membres du Conseil national (avec Claude-Joseph Gignoux et Rémy Goussault)²³, ou encore René Dommenge²⁴, également présents.

C'est donc sous l'auguste parrainage du maréchal Pétain, et en bonne entente avec les « autorités d'occupation »²⁵, que peuvent se tenir, en avril 1943, dans une

ROCHEBRUNE et Jean-Claude HAZÉRA, *Les patrons sous l'Occupation*, tome II (« Face à Vichy : pétainisme, intrigues, spoliations »), Paris, Odile Jacob, 1997 (1^{re} éd. 1995), p. 275 et suivantes (« Le rêve fourvoyé des modernistes du Maréchal. Gérard Bardet : peut-on être un patron à la fois moderne et pétainiste ? »). Sur « l'organisation industrielle de Vichy », et particulièrement sur le CII : H. ROUSSO, *Vichy...*, *op. cit.*, p. 70 et suiv. Gérard Bardet est notamment l'auteur d'un rapport sur la « Communauté d'entreprise » pour le Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale qu'il fera finalement parvenir au secrétariat général du chef de l'État en juillet 1944 : AN 2 AG 586, Papiers du chargé de mission assurant la liaison avec le ministère de la Production industrielle et du Travail (1943-1944).

22. Marcel de La Bigne de Villeneuve est notamment l'auteur d'un ouvrage publié en 1941 et intitulé *Lettres aux constituants* et il publiera en 1951 un très inquiétant *Satan dans la Cité*. Il signe entre-temps une volumineuse contribution dans la collection dirigée par François Perroux pour rappeler que l'idée de communauté – longtemps « submergée par le flot impérieux d'une philosophie hostile » mais heureusement remise à l'ordre du jour par le maréchal Pétain dans ses « Principes de la Communauté » (une « Contre-Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ») – est étroitement associée à celle de « Bien commun » (« très logiquement invoquée dès l'aube même du régime nouveau dans l'exposé des motifs de la loi révisionnelle du 10 juillet 1940 ») : « Le bien commun et la communauté », dans : Marcel de LA BIGNE DE VILLENEUVE, Paul ARCHAMBAULT et al., *Communauté et bien commun*, Paris, Librairie de Médicis, 1944, p. 11, 12 et 13.

23. Michèle COINTET, *Le Conseil national de Vichy. Vie politique et réforme de l'État en régime autoritaire*, Paris, Aux Amateurs de Livres, 1989.

24. Un « compte rendu » non signé et daté au crayon à papier du 8 mai 1943 ainsi que différentes listes de participants conservées aux Archives nationales aux cotes 2 AG 610 (Archives du commandant Féat) et 2 AG 651 (Papiers personnels de l'amiral Fernet) donnent une idée assez précise des différents mouvements qui sont représentés aux Journées du Mont-Dore. Une « représentation extrêmement large des milieux les plus divers », se félicite l'auteur du compte rendu, mais dont la représentativité ne pourrait être véritablement estimée qu'à travers une analyse systématique de ce type de documents. Il est bien entendu que nous ne donnons là que le nom des personnalités dont la présence aux Journées ne fait guère de doute. En mars 1943, le chef de cabinet du Maréchal, André Lavagne, avait de son côté fait établir une liste visant à recenser l'ensemble des mouvements encore susceptibles de contribuer à la consolidation idéologique de la Révolution Nationale, une liste qui regroupe une bonne partie des organisations ici mentionnées, d'Économie et Humanisme à la Fondation Alexis Carrel, en passant par l'Institut d'études corporatives et sociales, le Centre des Jeunes Patrons et le Cercle Jeune France : M.-O. BARUCH, « Servir l'État français... », thèse citée, p. 664 et 667.

25. Comme l'explique Paul Estèbe dans son allocution (*Vers la Révolution communautaire*, *op. cit.*, p. 49) : « Nous sommes ici librement en France. Ici s'est posée la question des autorités d'occupation. Je tiens à m'en expliquer avant que deux personnalités allemandes arrivent ici. Nous aurions parfaitement pu – mais c'était puéril ! – affirmer notre liberté totale et nous priver d'un représentant des autorités d'occupation. Je dois dire d'ailleurs que, lors de la démarche courtoise que j'ai faite à l'Ambassade à Paris, la personnalité pressentie, le Docteur Grosse, qui s'occupe des

relative discrétion – comme le précise Estèbe, « aucune publicité » ne leur a été donnée²⁶ –, les premières journées d'études communautaires, expressément destinées à consacrer une « unité d'esprit » autour d'une « doctrine » pour laquelle tous militent depuis le milieu de l'année 1940 et qui trouve son « inspiration » dans les « messages du Maréchal » :

« L'origine des Journées se situe dans la recherche du pied carré de terre ferme, sur lequel asseoir l'unité des esprits et des cœurs français. La voix du Maréchal, au moment de l'écroulement a eu des échos profonds, et parmi les réactions qu'elle suscita, la moins connue et la plus intéressante peut-être, fut cette étonnante floraison de groupes, d'équipes, de comités officiels, semi-officiels ou privés, qui, depuis trois ans, ont amoncelé enquêtes, recherches études de tous ordres. Ces travaux ont porté à la fois sur l'analyse des maux dont nous souffrons, sur les mesures pratiques propres à y remédier, sur l'étude des idéologies nouvelles, sur l'élaboration d'une doctrine politique »²⁷.

Tel est donc l'objectif des Journées du Mont-Dore :

« Réaliser une confrontation des dirigeants et des représentants de ces mouvements d'idées, de ces comités d'études, de ces instituts de formation, de ces écoles et groupes divers : telle fut la première idée qui mobilisa l'équipe des organisateurs du Mont-Dore. Elle avait à remplir une double tâche : établir les contacts personnels, préparer un programme qui soit accepté par tous. La position même d'un des organisateurs au cabinet du Maréchal assurait d'avance les liaisons avec les personnalités à atteindre ; l'idée d'une session commune recueillit d'emblée l'adhésion de dirigeants des comités et mouvements divers ; il restait à fixer le but, à définir le programme, à préciser la méthode ; le succès immédiat de la prospection, l'adhésion immédiate des premiers participants pressentis exaltèrent la foi des protagonistes. Le but assigné fut l'élaboration d'un manifeste doctrinal fixant les points essentiels sur lesquels pourraient s'accorder les futurs participants »²⁸.

MANIFESTE POUR UN ORDRE COMMUNAUTAIRE

Avec leurs différentes « commissions » présidées chacune par un directeur des débats, lui-même assisté par un secrétaire chargé d'élaborer un compte rendu et par un rapporteur désigné pour établir les conclusions de la commission (les différents « rapports » étant ensuite discutés en « séance plénière » avant d'être « soumis à l'approbation » de l'ensemble des participants), les

questions économiques et sociales, ainsi que le représentant du parti SS – représentant des deux tendances dont nous avions à tenir compte – ont exprimé le désir ou de ne pas venir ou de n'assister qu'à la dernière journée des débats. Je me suis permis de leur dire, et je crois que vous serez d'accord avec moi : « Nous ne pouvons pas vous ignorer et nous préférons que ce soit vous-mêmes sur place qui fassiez à qui de droit le compte rendu des débats au lieu d'informations tendancieuses, incomplètes ou erronées. » C'est dans ces conditions qu'à titre d'informateurs et en nous laissant d'autant plus libres qu'ils seront là, que le Docteur Grosse et M. Fromes seront probablement nos hôtes ici ce soir ».

26. *Ibid.*, p. 45-46 : « Je crois qu'en dehors d'une indiscrétion – il paraît que la Radio a publié un petit communiqué dont on ignore l'origine – (et la presse n'est pas présente à ces débats), aucune publicité n'[y] a été donnée ».

27. *Ibid.*, préface, p. 8.

28. *Ibid.*, p. 9.

Journées d'études du Mont-Dore constituent une sorte de vaste synthèse de tout ce que le mouvement « communautaire » a pu produire depuis 1940.

Lors de la première journée, tout entière consacrée au « destin de la communauté française », la première commission a ainsi pour tâche d'examiner « l'héritage du passé », un examen largement déterminé par la double condamnation de l'« individualisme » et du « collectivisme » (« chaque participant trouvera aisément par lui-même les principaux arguments à invoquer dans le procès du passé »), tandis que la deuxième commission a pour mission de réfléchir à cette « heure présente » qui voit l'« autorité » (rendue « débile ») une nouvelle fois confrontée aux « forces occultes qui avaient asservi le régime parlementaire »²⁹. La troisième commission (« l'action nécessaire ») propose ensuite de substituer à « l'anarchie engendrée par le capitalisme libéral » une « organisation de communautés professionnelles » comprenant, sous « le contrôle d'un État fort », et en vue de supprimer la « condition prolétarienne », une forme d'association du capital et du travail au sein des « communautés d'entreprises »³⁰. Tout ceci devant conduire, si l'on suit la logique du programme d'étude, à l'épanouissement de la « personne humaine » (quatrième commission) – « la personne porte en elle l'empreinte des communautés dont elle fait partie et dont elle provient, en même temps qu'elle ne se réalise pleinement que dans la communauté qui est un des éléments du milieu naturel pour l'être humain »³¹ – à l'avènement du « bien commun » (cinquième commission) – « la communauté, qui a pour but le bien commun, exige l'autorité d'un chef unique », une « autorité » qui se « révèle » avec le moment (« le chef naît de l'événement ») et qui se définit comme un « don personnel, inné et perfectible, fait d'abord de caractère et qui, pour s'épanouir, doit se fonder sur la supériorité morale, intellectuelle et technique » – et finalement à l'établissement de la « paix » (sixième commission)³².

La deuxième journée est plus spécifiquement consacrée à « l'ordre communautaire », les « lois positives » devant tenir compte de « l'existence des lois naturelles » afin que les hommes s'épanouissent dans le « *substratum* vital dont ils sont issus : le sol, le sang, le travail ». Elle traite ensuite des « conditions du passage » à cet « ordre communautaire », la « démolition » et le « déblaiement » de

29. *Ibid.*, p. 63 et 64.

30. *Ibid.*, p. 66.

31. À la lecture du programme des journées d'études du Mont-Dore (et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres), on ne voit pas bien comment et à quel moment se serait opéré le rejet du personnalisme que Michel Bergès entend montrer à travers l'exemple du mouvement Jeune France, dès lors que l'on retrouve le thème de la « personne » dans tous les textes consacrés à la « communauté », son pendant idéologique, des textes articulés aux principes définis pour la Révolution Nationale par le maréchal Pétain. Cette quatrième commission est en effet expressément consacrée au « personnalisme » sans que l'on puisse y lire clairement de condamnation idéologique, montrant, s'il en était besoin, que la mise à l'écart *personnelle* d'Emmanuel Mounier ne signifie pas nécessairement que le « personnalisme », comme « idéologie » ou comme « philosophie », ait été définitivement condamné avec lui : Michel BERGÈS, *Vichy contre Mounier. Les non-conformistes face aux années 40*, Paris, Economica, 1997.

32. *Vers la Révolution communautaire, op. cit.*, p. 67, 68 et 69.

toutes les vieilles valeurs («l'individualisme, dans ses formes diverses et ses conséquences : libéralisme, capitalisme, est la cause essentielle de toutes les ruines, de tous les maux sur le plan de la famille, de l'entreprise, de la profession, de la nation et de l'État») devant immanquablement aboutir à une «révolution communautaire» («l'État, libéré du parlementarisme et des influences occultes, doit également s'affranchir de la tutelle des forces d'argent, des privilèges accordés aux trusts et aux oligarchies financières, ainsi que toutes autres influences étrangères au bien commun»)³³.

Enfin, après une troisième et une quatrième journées respectivement consacrées à la «recherche» du «bien commun» et à la «promotion de l'ordre communautaire», les participants aux Journées du Mont-Dore en viennent à aborder un thème qui, pour ne pas être totalement nouveau, connaîtra une destinée particulière dans l'immédiat après-guerre : le «dépassement» de la communauté nationale. Déjà, lors de la première journée, la sixième commission avait donné l'orientation générale de cet «ordre nouveau» en matière internationale :

«Capitalisme et communisme, quelle que soit la forme ou la dénomination sous laquelle ils se présentent, n'offrent donc à l'Europe aucune chance de trouver un équilibre satisfaisant et par conséquent de jouir à nouveau des bienfaits de la paix. Pour résoudre le problème qui se pose à notre continent surpeuplé, il faut envisager une structure nouvelle, une révolution non seulement nationale mais à caractère universel»³⁴.

Mais ce n'est qu'en fin de quatrième journée, au sein de la septième et dernière commission consacrée à «la paix communautaire», que le problème d'une «communauté européenne» est ouvertement abordé :

«La communauté nationale ne pourra prendre tout son sens et toute sa portée qu'au sein d'une communauté de nations. Une communauté de nations sera l'ensemble de plusieurs nations formant un tout géographique continu et limité, ayant des qualités ethniques similaires et un patrimoine commun, historique et spirituel à défendre. La communauté des nations aura pour fonctions d'assurer la sécurité, la prospérité et l'épanouissement du bien commun. Cette conception, qui semble plus naturelle que celle d'un universalisme abstrait, tend à une division du monde en zones d'influences économiques. Ces zones peuvent permettre, le cas échéant, aux nations en communautés de vivre en autarcie aussi complète que possible, chacune des zones étant ordonnée au bien commun de sa communauté de nations.

33. *Ibid.*, p. 75, 76, 85, 86, 88 et 89. «Tous sont d'accord, peut-on lire dans le compte rendu précité de ces journées en date du 8 mai 1943, sur la nécessité de préparer un ordre nouveau qui se substituera à l'actuelle caricature de la Révolution Nationale. Mais certains, dépassant l'actualité, raisonnent comme si toutes les conditions nécessaires étaient déjà réalisées (c'est par exemple la tendance d'Économie et Humanisme). Ce sont les mêmes en général qui visent à un certain universalisme et envisagent l'avènement d'une véritable civilisation communautaire. [...] Sur le plan politique, en dehors de quelques exceptions, l'accord se fait à peu près sur le plan suivant. Le système communautaire suppose un État arbitre, c'est-à-dire un État d'autant plus fort qu'il sera limité à ses attributions essentielles. Mais aussi longtemps que toutes les communautés ne seront pas remises en place, et en mouvement, les interventions de l'État suppléeront à leur carence. La nécessité d'une période intermédiaire, au cours de laquelle une véritable dictature de l'État sera nécessaire, est à peu près généralement admise», AN 2 AG 610.

34. *Ibid.*, p. 71.

L'Europe est un ensemble de nations qui pourraient réaliser une communauté qui n'est aujourd'hui que virtuelle. Nous voulons lui donner ses institutions et ses moyens d'existence. Toute communauté comporte un ensemble d'obligations réciproques. Aussi les institutions dont il s'agit ne sont-elles viables que si les États constituant la communauté délèguent volontairement une part de leur souveraineté – non pas à un État qui exercerait une hégémonie – mais au profit d'un **ordre communautaire concrétisé par des institutions fédérales**. Celles-ci auront pour attributions de gérer chacun des éléments constituant la part de souveraineté déléguée. La notion même de la communauté entre nations est exclusive de tout impérialisme intérieur ou extérieur à la communauté. Elle est ainsi en soi un premier facteur de paix. D'autre part, un équilibre économique interne réalisé dans la zone d'influence visée plus haut favorise l'équilibre dans les autres zones et par là même la stabilité de la paix. Les communautés nationales enrichissent la communauté européenne de leurs rapports intellectuels, des fruits de leurs expériences sociales, de ce qui résulte de la science, du progrès et du génie de chaque peuple. Elle consolide sa construction par le développement des rapprochements nécessaires. Ce développement de toutes les qualités particulières de la communauté ethnique française lui indique ses devoirs et sa mission. La France se doit d'apporter à l'Europe la conception d'une synthèse occidentale qui puisse équilibrer l'homme dans la nature et permettre l'épanouissement de la personne dans le collectif³⁵.

Au terme de ces journées, l'ensemble des participants ayant pu constater « la surprenante concordance des thèses exprimées », un secrétariat dirigé par Estèbe est chargé de leur donner une « suite durable ». Ce qui est fait dans les plus brefs délais avec la constitution d'un Conseil permanent composé de ses « principaux participants » et coordonné, selon le vœu du maréchal Pétain lui-même, par René Dommange³⁶. C'est ce Conseil qui, les 12 et 13 juillet 1943, présente successivement à Pétain et à Laval une « déclaration des principes communautaires » reprenant en les amplifiant les « Principes de la communauté » élaborées en 1941 par le chef de l'État français³⁷. Cette déclaration est d'ailleurs précédée d'un texte adressé au Maréchal, le « Manifeste du Mont-Dore », qui, tout en rappelant

35. *Ibid.*, p. 130-131, c'est moi qui souligne.

36. *Ibid.*, p. 158. Le maréchal Pétain se félicite de l'organisation des Journées du Mont-Dore par lettre en date du 22 mai 1943 et désigne René Dommange pour leur donner une suite (AN 2 AG 651) : « Les résultats importants obtenus au cours des Journées d'études du Mont-Dore ainsi que l'accord unanime des hommes de bonne volonté qui s'y sont rencontrés ont répondu à mon attente. Cet accord doit être maintenu et les espérances qu'il a suscitées doivent d'autant plus être réalisées qu'elles se sont inscrites dans le cadre des Messages par lesquels j'ai tracé les directives de la Révolution nationale. Je désire donc que ces travaux soient poursuivis. Je souhaite qu'ils contribuent à rassembler autour de mon action et de celle du Gouvernement, tous ceux qui veulent préparer dans notre pays la construction d'un ordre nouveau fondé sur la Famille, le Travail et l'Organisation de la communauté nationale. Je vous charge d'assurer la coordination de ces études avec l'assistance d'un Conseil où se retrouveront les principaux participants des journées du Mont-Dore et avec la collaboration d'un secrétariat permanent dirigé par M. Estèbe. Je désigne pour me représenter auprès du Conseil l'amiral Fernet ». Jean Jardel se félicite de son côté de l'organisation des journées : « Les solutions communautaires sont les seules possibles : c'est sur elles que doit être fondé l'Ordre Nouveau que le Maréchal cherche à instaurer » (cité dans : M.-O. BARUCH, *Servir l'État français...*, thèse citée, p. 669).

37. *Vers la Révolution communautaire*, *op. cit.*, p. 14 et 15. Déjà présent lors des journées de printemps, Pierre Nicolle, ancien collaborateur de Claude-Joseph Gignoux à la CGPF et représentant de la Fédération des associations régionales à Vichy, laisse une trace de cette présentation dans son journal personnel en date des 11 et 12 juillet 1943 : « Toute la journée a été consacrée à une réunion du Comité permanent des journées du Mont-Dore. Au cours de cette réunion, il a été procédé à la mise au point des principes communautaires dont la rédaction se poursuivra encore demain avant d'être remise au chef de l'État. Le Maréchal recevra la délégation solennellement à l'hôtel du Parc. Le chef

ce qu'elle lui doit (« Les principes de la Communauté » que vous avez édictés ont inspiré les travaux auxquels vous avez bien voulu nous convier en vue d'étudier les fondements d'un État nouveau), entend dénoncer ouvertement la « résistance interne » de l'administration à mettre en œuvre ces bons principes (« votre volonté et celle du gouvernement sont trop souvent tenues en échec ») et son « désir de restaurer un passé regretté »³⁸. Ouverte sur un « préambule » proclamant la nécessité d'une « construction hardie de l'avenir » pour assurer le « salut » de la France, dénonçant comme il se doit le « communisme », l'« individualisme » et le « régime capitaliste », réaffirmant la valeur imprescriptible de la nation (« la communauté la plus parfaite donnée par l'Histoire ») et de la paix (« les nations inspirées par l'idéal communautaire seront rapprochées par cet idéal même »), cette déclaration constitue une illustration exemplaire de tous les produits idéologiques issus des mobilisations multisectorielles qui, de 1940 à 1943, ont voulu donner à la Révolution Nationale sa *Gemeinschaft* (cf. Annexe).

L'AVENIR D'UNE ILLUSION

Devant le succès des premières Journées du Mont-Dore, une deuxième session est rapidement organisée à l'automne, du 16 au 23 septembre, avec cette fois pour objectif de trouver des « mesures d'application » aux « principes » communautaires désormais proclamés, c'est-à-dire, comme l'explique René Dommange, les « fondements » d'un « ordre nouveau »³⁹.

Et, de fait, les mesures préconisées par les différentes commissions sont singulièrement plus « concrètes » que lors des premières journées (« nous ne sommes pas ici pour nous amuser avec des mots »)⁴⁰. Ainsi, la première commission consacrée à la « natalité » préconise de « faire connaître à la jeunesse les

du gouvernement accueillera à son tour la même délégation dans la matinée de mardi ». Et Pierre Nicolle indique que le Maréchal s'est montré « très sympathique aux idées qui lui étaient présentées » : Pierre NICOLLE, *Cinquante mois d'armistice. Vichy 2 juillet 1940 – 26 août 1944. Journal d'un témoin* (tome 2), Paris, Éditions André Bonne, 1947, p. 212, 213 et 214. D'après Denis Pelletier (*Économie et Humanisme...*, *op. cit.*, p. 48), le père Lebreton est présent lors de cette présentation, même si, sur la recommandation de l'archevêque de Lyon, Monseigneur Gerlier, il fait en sorte de ne pas paraître trop engagé dans ses travaux (« se tenir à la disposition de ce groupe et leur apporter toute lumière doctrinale, mais ne pas paraître en nom dans la liste des membres du conseil à cause de l'action politique ou parapolitique du groupement », note manuscrite du père Lebreton après la rencontre avec Gerlier, citée p. 48). Le père Lebreton met malgré tout cette occasion à profit pour obtenir du ministère de l'Information une « autorisation de réimprimer *Mystique d'un monde nouveau* » et du ministère des Affaires extérieures une « augmentation des abonnements à *Économie et Humanisme* » qui passent de 400 à 600. Et, ajoute Denis Pelletier, « c'est probablement à cette occasion que l'association obtint de Vichy 350 000 francs de subvention, qui devaient lui être reprochés à la Libération ».

38. *Vers la Révolution communautaire*, *op. cit.*, p. 17 et suivantes et ici, p. 19 et 20.

39. *Vers la Révolution communautaire*, II, Clermont-Ferrand, Imprimerie Mont-Louis, 1944, préface de René Dommange, p. 6 et 33 : « La déclaration des principes communautaires, présentée le 12 juillet 1943 au Chef de l'État et au Chef du Gouvernement, a défini, codifié, les bases d'un ordre communautaire uniquement inspiré par les plus solides traditions françaises. Du domaine de la doctrine, il convenait de passer sur le plan de l'action ».

40. *Ibidem*, p. 40.

principes d'hygiène et d'eugénétique à appliquer pour l'amélioration physique et morale de la communauté française». Elle recommande aussi de «prendre toutes mesures pour assurer le retour de la femme au foyer sans abaisser le niveau de vie de la famille»⁴¹. La deuxième commission imagine un véritable programme législatif relatif à l'«assimilation» des étrangers en France :

«1. Une natalité faible appelle l'étranger. Le problème de l'assimilation se pose donc à la communauté française; 2. Cette assimilation doit se faire selon des méthodes et dans un esprit purement français; 3. L'expérience dit que certains étrangers sont assimilables; d'autres non. Mais le fait que certains étrangers ne sont pas assimilables n'entraîne, à leur égard, aucun jugement de valeur; 4. Les étrangers assimilables sont ceux qui peuvent parler, aimer, sentir, vouloir comme nous».

La seconde commission distingue ainsi entre les «mesures» à adopter pour les «étrangers» – avec pour commencer un «recensement précis» rapidement suivi du renvoi «dans leur pays d'origine» de tous les «immigrés non européens» («métis compris») ainsi que des immigrés «européens présentant des caractères pathologiques» – et les mesures à prévoir pour les «juifs» :

«1. L'expérience montre que les juifs constituent dans chaque nation, un bloc de sang et d'esprit réfractaire à l'assimilation; 2. Les juifs résidant en France doivent donc être considérés comme des étrangers non assimilables; 3. Des exceptions devront être prévues: a) pour les juifs établis en France depuis plusieurs générations; b) à titre individuel, pour les juifs anciens combattants; c) à titre individuel, pour les juifs ayant rendu de grands services à la nation. 4. Les enfants des mariages entre juifs et français seront considérés comme juifs; 5. Chaque communauté professionnelle fixera son «*numerus clausus*»⁴².

Défense de la famille («la communauté familiale est la première communauté naturelle et le fondement de toutes les autres communautés»), valorisation des cadres («intermédiaire[s] entre la direction et la main-d'œuvre»), suppression de la condition prolétarienne («la suppression de la condition prolétarienne ne sera réalisée qu'au jour où sera réalisée également dans l'entreprise l'association du capital et du travail qui fera du chef responsable de l'entreprise, de ses collaborateurs et de ses ouvriers des associés pour le bien commun»), réforme «régionaliste» («facteur essentiel de la reconstruction nationale»), réforme de l'État («la séparation des pouvoirs engendre le désordre et entrave la responsabilité du chef unique»), le programme de la deuxième session des Journées du Mont-Dore a de quoi satisfaire le maréchal Pétain⁴³. Adossé à une série de condamnations de principe («l'individualisme monstrueux, l'égoïsme féroce, la recherche avide du seul profit qui, depuis cent

41. *Ibid.*, p. 48.

42. *Ibid.*, p. 51-53.

43. *Ibid.*, p. 55, 111, 116, 221, 237, 239 et 7. La mise en pratique immédiate des principes adoptés lors des deuxièmes Journées du Mont-Dore se résume à une lettre circulaire adressée aux différents ministères par le secrétariat général du chef de l'État, comme celle qui, le 30 novembre 1943, parvient au cabinet du «ministre secrétaire d'État au Travail» (alors et par intérim Jean Bichelonne, qui succède depuis le 21 novembre à Hubert Lagardelle): «À la suite de la seconde session des Journées d'Études du Mont-Dore, qui a eu lieu du 16 au 23 septembre dernier, Monsieur René Dommange, président des Journées du Mont-Dore, a remis au Chef de l'État les synthèses des travaux des congressistes

cinquante ans, ont été les moteurs exclusifs, officiels, de notre civilisation»), l'ensemble du dispositif suit un plan d'étude qui va de la « communauté familiale » (première journée) à la « communauté nationale » (quatrième journée, également consacrée à la « région »), en passant par la « communauté professionnelle » (troisième journée) et la « communauté de travail » (deuxième journée)⁴⁴.

Parmi les deux cent quatre-vingt-dix participants à cette deuxième session des Journées du Mont-Dore figurent notamment, dans le groupe de ceux qui ont déjà pu prendre part aux journées du mois d'avril, et en dehors de René Dommange et de l'amiral Fernet, Gaston Bardet (qui intervient lors de la sixième commission de la première journée consacrée à l'« habitat » et qui est rapporteur de la commission consacrée à l'« urbanisme » lors de la cinquième journée), Maurice Bouvier-Ajam, Jean Charles-Brun (qui signe le rapport de synthèse de la quatrième journée pour la partie consacrée à la « région »)⁴⁵, Georges Chaudieu (qui participe à la neuvième commission de la deuxième journée consacrée à l'« entreprise artisanale » et à la douzième commission de la troisième journée consacrée à une « organisation professionnelle de l'artisanat »)⁴⁶, Philippe Colaneri (qui prend part à la onzième commission de la deuxième journée consacrée à la « concession » et à la « régie

complétées, suivant le désir du Maréchal, par des vœux exprimés sur des questions précises intéressant la Communauté Nationale. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie des vœux qui intéressent votre Département, en vous priant de vouloir me faire connaître votre sentiment sur la suite qui peut leur être réservée». Les « pièces jointes » à cette lettre font notamment mention des « vœux » du chef de l'État relatifs aux « entreprises à capital personnel », au « chef d'entreprise », aux « cadres » ou encore à l'« association Capital-Travail » (AN 2 AG 586). Cette lettre circulaire type est d'ailleurs envoyée au même moment, avec à chaque fois les « vœux » qui les concernent directement, à l'ensemble des membres du gouvernement, du ministre d'État chargé de l'Équipement national (Lucien Romier), au secrétaire d'État à la production industrielle et aux communications (Jean Bichelonne), en passant par le secrétaire d'État à l'Information (Paul Marion), au secrétaire d'État à l'Éducation nationale (Abel Bonnard), au secrétaire d'État à la Justice (Maurice Gabolde) et au secrétaire d'État à l'Économie nationale et aux Finances (Max Bonnafous).

44. Une brochure est consacrée à cette journée d'études sur la « communauté de travail » dont René Dommange résume les travaux dans son avant-propos : « La déclaration des Principes communautaires établies par le Conseil permanent des journées d'études du Mont-Dore à la suite des travaux de la session d'avril et présentée par lui, le 12 juillet 1943, au Maréchal de France, chef de l'État, et au chef de gouvernement, dispose, dans son article 7, que la Communauté de Travail "n'existe et ne se développe que par l'activité solidaire des personnes qui la composent". Ce principe communautaire, qui place la nouvelle structure des entreprises sous le régime de l'association du capital et du travail, résume fidèlement les directives données dès 1941 par le Maréchal. [...] C'est à la satisfaction de ces aspirations, à la réalisation sincère de l'association annoncée par le Maréchal, que la deuxième session des Journées du Mont-Dore a travaillé les 18-19 septembre au cours de la journée consacrée à la Communauté de Travail. » *La communauté de travail* (Vers la révolution communautaire), Deuxième session des Journées d'études du Mont-Dore 16-23 septembre 1943, Vichy, Secrétariat permanent des Journées du Mont-Dore, sd [1943], citation p. 3 et 4 (AN, F⁴¹305, Documents de propagande).

45. Animateur de la Fédération régionaliste française depuis 1900, auteur de plusieurs ouvrages sur le régionalisme (*Le régionalisme* en 1911 et *Qu'est-ce que le régionalisme ?* en 1936), Jean Charles-Brun est membre de la commission du Conseil national chargée d'étudier la « réorganisation administrative » de la France : Pierre BARRAL, « Idéal et pratique du régionalisme dans le régime de Vichy », *Revue française de science politique*, XXIV (5), octobre 1974, p. 911-939.

46. Chargé de cours à l'Institut d'études corporatives et sociales depuis la fin des années trente (il publie en 1938 un ouvrage intitulé *L'évolution corporative de la boucherie* avec une préface de Maurice

directe» des entreprises publiques), André Cruiziat, Jean Dauvillier (membre de la troisième commission de la première journée consacrée au « mariage »), Clément Décomble, Pierre Demondion, Georges Dumoulin, Roger Du Teil, William Garcin (membre de la dixième commission de la quatrième journée consacrée à « l'exercice de la souveraineté nationale »)⁴⁷, Paul Hibout, Georges Lefranc, Édouard Lizop (membre de la sixième commission de la quatrième journée consacrée à l'« administration régionale »), Pierre Loyer (qui prend part à la douzième commission de la quatrième journée consacrée au « rôle économique et social de l'État »), Marcel de La Bigne de Villeneuve (qui fait, lors de la séance de clôture, le rapport de synthèse de la quatrième journée pour la partie consacrée à la « communauté nationale »), Pierre Marais, Pierre Marty, Antoine Murat (membre de la treizième commission de la quatrième journée consacrée à « l'organisation judiciaire » de l'État) et Georges Soulès. Parmi les nouveaux venus figurent notamment Martial Buisson, secrétaire général du Comité d'organisation de la publicité et membre du Centre communautaire, Robert Guillermain (membre de la quatrième commission de la quatrième journée consacrée au « patrimoine communal ») et Jean Daujat (membre de la onzième commission de la troisième journée consacrée à « la qualification professionnelle »), respectivement titulaires des « chaires » de « Doctrine corporative » et d'« Économie sociale » à l'Institut d'études corporatives et sociales (Robert Guillermain est aussi à la tête de l'École des hautes études corporatives qui lui est rattachée), le journaliste Jean Maze, l'écrivain

Bouvier-Ajam), Georges Chaudieu dirige l'École des Hautes études artisanales rattachée à l'Institut d'études corporatives et sociales. Cette École est inaugurée le 2 décembre 1941 sous la présidence de Pierre Loyer, directeur du service de l'artisanat au secrétariat d'État à la Production industrielle (les discours d'inauguration sont réunis dans *L'œuvre culturelle de l'artisanat*, Paris, Jean Lesfauries Éditeur, 1942). Dans son discours, Maurice Bouvier-Ajam revient rapidement, pour la résumer, sur l'histoire de l'Institut d'études corporatives et sociales et sur la création de l'École des Hautes études artisanales (p. 2-3) : « Fermé par suite de la mobilisation, l'Institut d'études corporatives et sociales eut la joie de retrouver sa doctrine dans les principes énoncés au lendemain de la défaite par le maréchal Pétain. De paria, l'Institut devenait précurseur. Il est toujours dur d'avoir raison en de pareilles circonstances ; certes, nous n'avions pas souhaité une telle confirmation, mais les faits sont là, la France est à reconstruire. Lorsqu'en juin dernier le Maréchal demanda à l'Institut de rouvrir ses portes, il lui donna mission, non seulement d'étudier et d'enseigner les questions sociales et économiques, mais encore, de diffuser les principes sociaux de la Révolution Nationale et de former les futurs cadres de l'Organisation corporative. C'est ainsi que ses dirigeants furent amenés à créer plusieurs écoles qui, tout en conservant la ligne doctrinale initialement tracée par les Maîtres du Corporatisme, en particulier par le marquis de la Tour du Pin et confirmée dans les discours sociaux du Chef de l'État, devaient s'attacher à la formation des élites professionnelles de chaque grande branche de l'activité économique (Artisanat, Agriculture, Industrie, etc.) ». À la fin de 1943, Georges Chaudieu publie un ouvrage préfacé par François Perroux : *L'artisanat dans l'économie future*, Paris, Éditions de l'Institut d'études corporatives et sociales, 1943, et signe l'avant-dernier ouvrage de la collection dirigée par François Perroux avec notamment Pierre Demondion, Pierre Loyer et Lucien Gelly, *Artisanat et communauté*, Paris, Librairie de Médecis, 1943. Sur Pierre Loyer et l'artisanat dans la Révolution Nationale : Steven ZDATNY, « Coiffeurs in Vichy France: Artisans and the "National Revolution" », *Contemporary European History*, 5 (3), November 1996, p. 371-399.

47. William Garcin est rangé par l'auteur du compte rendu des premières Journées du Mont-Dore précité en date du 8 mai 1943 parmi les « orateurs » les « plus écoutés » avec notamment Maurice Bouvier-Ajam, Marcel Delanney, Alexandre Dubois, Marius Gatheron, le père Leuret et Georges Soulès (AN 2 AG 651).

Ramon Fernandez (rapporteur de la quatrième commission de la cinquième journée sur le thème « le pouvoir et l'opinion »), le président de la Ligue de la pensée française René Chateau⁴⁸, le fondateur des Équipes nationales Georges Pelorson⁴⁹, Robert Pelloux, Professeur à la Faculté de droit de Lyon, Maurice Duverger, Professeur à la Faculté de droit de Poitiers et par ailleurs titulaire de la « chaire » de droit public de l'Institut d'études corporatives et sociales, ainsi que les conseillers nationaux Gustave Bonvoisin, Jules Mennelet et Robert Vandendriesche⁵⁰.

* * *

Il est bien entendu que l'histoire doit avoir à faire avec l'opacité du monde social auquel elle est confrontée ainsi qu'avec cette difficulté d'objectivation particulière aux ensembles flous et fluctuants que sont les réseaux sociaux. Pour immatérielles qu'elles soient, en effet, les représentations du monde qui se trouvent exprimées à l'occasion des multiples rencontres qui contribuent à constituer ou à reconstituer ces réseaux n'en ont pas moins une réalité sociale aussi durable qu'elle est diffuse⁵¹. On aurait tort dans ces conditions de laisser les rencontres du Mont-Dore à leur « singularité » pour ne pas savoir que faire des notions généralement accolées à toute histoire de « Vichy » – réformisme, technocratisme, fascisme, collaborationnisme, et tant d'autres – qui, en donnant à voir de la discontinuité sociale là où il n'y a souvent que *continuum*, tendent aussi à faire percevoir de la rupture temporelle là où, comme on le sait, la durée n'est que

48. Sur l'itinéraire de René Chateau comme sur celui de Ramon Fernandez : Pascal ORY, *Les col-laborateurs 1940-1945*, Paris, Seuil, 1976.

49. Sur Georges Pelorson, normalien, traducteur, enseignant à l'Université de Dublin de 1931 à 1939, chargé en février 1941 d'organiser la propagande pour les jeunes en zone occupée, puis secrétaire général adjoint à la Jeunesse sous l'autorité de Georges Lamirand et, à ce titre, fondateur en juin 1942 des Équipes nationales (« L'uniforme qui caractérise ce mouvement est composé d'une chemise bleue, d'un béret basque bleu marine et d'un pantalon bleu marine. Les jeunes sont obligés de faire le salut collectif, qui se fait en position de garde-à-vous, la tête redressée et le regard fixé devant. Le salut individuel se fait en portant le bras droit, en avant horizontalement ») : Yagil LIMORÉ, « Les Équipes nationales : 1942-1944 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 184, octobre 1996, p. 93-107, citation p. 104. On distinguera mal cet ancien activiste derrière le futur fondateur de *Jours de France* et patron de *Marie-Claire*, Georges Belmont.

50. AN 2 AG 651. On ne peut donc totalement se ranger, au vu des deux sessions étudiées, à l'opinion de Jacques Duquesne pour qui les participants aux Journées du Mont-Dore ne sont que « des doctrinaires farfelus, des anarchistes, des hommes de tendance socialiste, des syndiqués chrétiens partisans de la charte du travail » et selon qui « un ensemble de participants aussi disparates ne peut aboutir qu'à remuer des idées en tous sens et qui ne soient pas toutes conformistes » (*Les catholiques français sous l'Occupation*, *op. cit.*, p. 413). Une troisième session des Journées du Mont-Dore aurait dû avoir lieu du 4 au 11 juin 1944, même si, « au début de juin », comme le note l'amiral Fernet, « ces échanges d'idées se trouvaient singulièrement dépassés par l'événement » (Vice-amiral FERNET, *Aux côtés du Maréchal...*, *op. cit.*, p. 239). Il semble en effet que cette session ait dû être annulée *in extremis* : « Dans la matinée, des instructions formelles ont été données par le secrétariat du maintien de l'Ordre et par le préfet régional de Clermont aux dirigeants des Journées du Mont-Dore, la session sera supprimée ce soir, les forces de polices sur place étant jugées insuffisantes pour parer à une attaque possible » (P. NICOLLE, *Cinquante mois d'armistice...*, *op. cit.*, p. 435 [dimanche 4 juin 1944]).

51. Georges DUBY, *L'histoire continue*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 158-159.

continuité. Or c'est bien ces continuités que l'on doit prendre en compte si, en luttant contre une forme spécifique d'opacité liée à l'histoire propre de cette période, on veut comprendre ce qui, à travers ce temps bien particulier, relie l'avant et l'après, c'est-à-dire l'ensemble des trajectoires et représentations collectives qui ont transporté l'idéologie de troisième voie de la révolution conservatrice des années trente à la modernisation réformatrice des années cinquante et dont, à bien des égards, mais pas isolément et pas uniquement, les Journées du Mont-Dore portent la trace. Seule une étude des réseaux et des représentations ayant donné naissance à ce foisonnement de sociétés de pensée qui ont pu trouver dans la révolution nationale une *occasion politique*, que l'on peut rétrospectivement considérer comme *manquée* bien qu'ils aient malgré tout réussi à donner une part de sa réalité idéologique et pratique au régime, peut en effet permettre de restituer la relation entre la crise sociale polymorphe des années trente et les solutions institutionnelles qu'y donneront en réponse les élites⁵². Si certains des thèmes abordés ou des intervenants présents lors de ces rencontres évoquent ainsi inéluctablement un destin qui ne sera le leur qu'*après* l'Occupation, et bien que la cohérence des différentes positions et prises de position qui ont été les leurs ne puisse être *comprise* qu'au prix de la réinscription chronologique de leurs différentes significations dans leurs époques différentes, on remarquera néanmoins l'avenir improbable du cercle choisi de cette avant-garde qui transportera avec elle l'idée d'une Europe « communautaire » et « fédérale » du Mont-Dore à La Haye. Bon nombre des hommes qui ont ainsi pu se trouver dans le cercle restreint de ces sociétés de pensée qui prendront part aux différentes mobilisations en faveur d'une révolution nationale « communautaire », à la recherche d'une *troisième voie*, pourront en effet se compter parmi les premiers à se mobiliser à nouveau en faveur d'une « communauté européenne » au lendemain de l'Occupation, et notamment dans le sillage du mouvement fédéraliste français *La Fédération* ou dans l'entourage de Jean Monnet.

Antonin COHEN
Chargé de Recherche « Marie Curie »
European Institute
London School of Economics
Houghton Street
London WC2A 2AE
antonincohen@aol.com

52. Sur cette question, voir Christophe CHARLE, *La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne 1900-1940. Essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Seuil, 2001, et Olivier Dard, *Le rendez-vous manqué des relèves des années 30*, Paris, PUF, 2002.

ANNEXE*Déclaration des principes communautaires*

I

«L'homme tient de la nature ses droits fondamentaux, mais ceux-ci ne lui sont garantis que par les communautés qui l'entourent : la famille qui l'élève, la profession qui le nourrit, la nation qui le protège. Seule la communauté assure à l'homme la sauvegarde de sa liberté. Elle le libère notamment de la tutelle de l'argent et le protège contre les abus de pouvoirs de l'État. La société capitaliste libérale est faite pour l'argent, la société collectiviste est faite pour l'État; seule la société communautaire est faite par l'homme et pour l'homme. Les groupements humains ou communautés auxquels l'homme appartient ont le devoir de lui assurer, chacun dans leur domaine, les conditions nécessaires à son épanouissement matériel et spirituel et, avant tout, le droit au Travail et à la Sécurité sociale, en vue de supprimer la condition prolétarienne. En retour, tout homme a le devoir de concourir à la réalisation du Bien commun des communautés au sein desquelles il vit. Les citoyens doivent à la Patrie leur travail, leurs ressources et leur vie même. La société communautaire a pour but d'assurer l'accomplissement des devoirs et le respect des droits des diverses communautés et de leurs membres en vue de réaliser le Bien commun. Le Bien commun dicte sa loi aux intérêts particuliers. Les libertés des personnes et des corps sociaux sont aussi étendues que le permettent ses exigences.

II

La propriété privée est un droit naturel reconnu à toute personne et à toute communauté. Mais l'exercice du droit de propriété est une fonction sociale et demeure subordonné à la réalisation du Bien commun. Le droit de propriété implique, normalement, la jouissance du bien et sa gestion. Dans certaines circonstances, la communauté peut restreindre ou enlever ce droit de gestion pour assurer la réalisation du Bien commun ou le respect d'autres droits supérieurs, notamment ceux du travail. Le droit de gestion doit être d'autant plus subordonné au bien commun que la propriété est plus étendue et que les répercussions de sa gestion intéressent un plus grand nombre d'individus.

III

L'argent ne saurait être oppresseur du travail et corrompueur des consciences. Il doit être mis au service du Bien commun. Le gain restera la récompense du labeur et du risque.

IV

Une communauté est un groupement humain dans lequel les efforts individuels et collectifs tendent à la fois au Bien personnel et au Bien commun de telle sorte que les biens et les tâches étant répartis en fonction des capacités et des besoins, les besoins spirituels et matériels de chacun soient harmonieusement satisfaits.

V

La société est une architecture de communautés pourvues d'une autonomie relative et possédant leur vie propre sous la protection et le contrôle de l'État. Les communautés essentielles sont : – la Famille, – l'Entreprise ou l'Exploitation, – la Corporation, – la Commune, – la Région, – la Nation et l'Empire.

VI

La communauté familiale est la première communauté naturelle. Elle est le fondement de toutes les autres communautés et les autres communautés ont l'obligation d'assurer son plein épanouissement. La famille a le devoir de donner aux enfants la formation morale et physique qui leur permettra de perpétuer la communauté nationale. Celle-ci, ainsi que les communautés professionnelles, doit assurer au chef de famille, en échange d'un travail normal, des conditions d'existence et d'habitat qui le mettent en mesure d'élever dignement ses enfants, sans priver le foyer de la présence constante de la mère, première éducatrice. La famille doit travailler, elle-même, au moyen des communautés de famille, à créer dans la communauté nationale le climat nécessaire à son existence. Les communautés de famille forment une des bases essentielles de la structure politique de l'État. Elles doivent pouvoir se faire entendre dans les communautés politiques, régionales et nationales.

VII

La communauté de travail (exploitation agricole, entreprises artisanale, industrielle, commerciale, professions libérales) a pour but de procurer les produits et services nécessaires à la satisfaction des besoins matériels et spirituels de la communauté nationale. La communauté de travail assure la légitime rémunération de l'effort fourni par tous ses membres. Elle n'existe et ne se développe que par l'activité solidaire des personnes qui la composent. Cette solidarité comporte la participation de tous les membres de l'entreprise à ses profits. Les membres de l'entreprise administrent, en outre, conjointement les œuvres communautaires au sein de l'entreprise ou du groupe d'entreprises. Nul ne peut demeurer chef d'entreprise s'il n'accomplit son devoir professionnel.

VIII

La corporation comprend les communautés de travail apparentées par la similitude des procédés de travail ou la destination des produits ou services. Au sein de la corporation, les chefs d'entreprise et les artisans, les membres des cadres, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers groupés dans leurs formations syndicales participent, sous la direction du chef de la corporation, au gouvernement de celle-ci et à l'administration des œuvres communautaires. La corporation a le même objet et les mêmes attributions lorsqu'elle groupe des personnes exerçant individuellement, dans le cadre de leur Ordre, une profession libérale.

IX

La commune et la région sont des communautés territoriales subordonnées qui réunissent les communautés familiales et professionnelles vivant solidairement dans leur ressort. La nation est la communauté complète unifiant dans le temps et dans l'espace les personnes et les communautés de la même patrie. L'unité intégrale, à la fois ethnique, géographique, spirituelle et politique est la condition la plus parfaite de l'existence et de la permanence de la communauté nationale.

X

L'Empire est une communauté dans laquelle des communautés filiales possédant une structure conforme à leurs conditions ethniques et à leur génie propre, sont historiquement unies à la communauté nationale. L'unité impériale fondée sur la réciprocité

des droits et des devoirs entre la métropole et les communautés d'outre-mer, doit assurer l'équilibre de l'Empire en biens essentiels, son épanouissement civilisateur et la continuité de la grandeur française.

XI

L'État est l'expression politique et juridique de la communauté nationale. Il est le détenteur de la souveraineté en exercice et, à ce titre, arbitre du Bien commun. Il a pour fins la sécurité, la prospérité et le bonheur de la nation. Il a pour mission d'assurer la permanence et l'épanouissement de la communauté nationale. Par le jeu de la loi et de la vie communautaire, il instaure la justice sociale. L'État assure la haute direction et le contrôle de toutes les activités nationales sans substituer son action à celle des communautés. Il doit être en mesure de briser toute féodalité et tous clans mettant en péril l'unité et l'indépendance de la Nation. La structure de l'État doit intégrer les communautés de base, reposer sur l'architecture des communautés essentielles qui forment le cadre national. Ainsi, les assemblées des responsables des dites communautés constitueront tout naturellement au sein de l'État, les grands corps représentatifs dont les conseils et l'influence doivent constamment entourer le gouvernement. Cette structure de l'État permet seul cet échange vital nécessaire entre la Nation et l'État. Elle permet, enfin, à l'homme d'influer personnellement et directement sur son destin, sur son état à travers les communautés intermédiaires qu'il anime. La structure de l'État doit être telle, également, que le réseau hiérarchique assure l'exacte application des directives du chef, que l'action prenne le pas sur la réglementation et le contrôle, que toute l'économie soit mise au service des dessins supérieurs de la Nation.

XII

Dans chaque communauté, l'autorité est exercée par le chef responsable, qui possède les pouvoirs de décision et d'exécution. Ni la naissance, ni la fortune ne confèrent le droit au commandement. La vraie hiérarchie est celle du talent et du mérite. Les chefs défectueux ou indignes sont éliminés au profit de chefs véritables. Le chef de la communauté s'appuie sur des conseils représentatifs ou techniques placés à ses côtés pour l'assister ; les conseils représentatifs sont, en principe, élus par les membres de la communauté.

XIII

Le pouvoir souverain légitime doit représenter le plus haut degré de conscience nationale. Il exprime l'autorité suprême de la Nation. Il a en charge le Bien commun et les destinées de la communauté. Il est exercé par le chef de l'État. Le chef de l'État appuie son autorité sur les conseils ou les organismes qui représentent auprès de lui la hiérarchie de toutes les communautés et les citoyens dans leurs communautés. Il est seul responsable devant la communauté nationale de l'accomplissement de la mission de l'État. Chacune des personnes agissant en vertu d'une délégation de la puissance publique est personnellement responsable de l'accomplissement de sa fonction devant le chef de l'État.

XIV

L'avènement d'un régime communautaire constitue la base la plus sûre du rapprochement des peuples. »